



L'enfance, l'adolescence et la vie en famille

**Résultats complets pour la région Bourgogne
Sous-population : Ménages sans enfant**

Analyses et commentaires

De l'enquête initiée
par les 4 Unions Départementales
des Associations Familiales
et l'Union Régionale
des Associations Familiales
de Bourgogne

Septembre 2003

SOMMAIRE

| | | |
|---------|---|----|
| I. | Méthode de redressement..... | 3 |
| | Synthèse partie I..... | 4 |
| II. | Tris croisés redressés avec test de significativité sur la sous-population : Ménages sans enfant..... | 4 |
| II.1. | Consommation télévisuelle et numérique des jeunes..... | 4 |
| II.1.1. | Signalétique jeunesse..... | 4 |
| II.1.2. | Censure des films pornographiques..... | 4 |
| | Synthèse partie II.1..... | 6 |
| II.2. | Scolarité et développement de l'enfant..... | 7 |
| II.2.1. | Situations et propositions pour l'école maternelle..... | 8 |
| II.2.2. | Situations et propositions pour l'école primaire..... | 8 |
| II.2.3. | Situations et propositions pour le collège..... | 10 |
| II.2.4. | Situations et propositions pour le lycée..... | 11 |
| | Synthèse partie II.2..... | 13 |
| II.3. | L'école : des élèves qui sont absents..... | 14 |
| II.3.1. | A l'heure actuelle, l'école concourt à..... | 14 |
| II.3.2. | Motifs pour lesquels vous accepteriez qu'un enfant manque l'école..... | 16 |
| II.3.3. | Stratégies de lutte contre l'absentéisme scolaire..... | 17 |
| | Synthèse partie II.3..... | 20 |
| II.4. | La délinquance des mineurs..... | 21 |
| II.4.1. | Connaissance d'un enfant délinquant..... | 21 |
| II.4.2. | Quel acte « délinquant » ?..... | 21 |
| II.4.3. | Dispositions pour éviter de nouveaux écarts..... | 22 |
| II.4.4. | Stratégies de lutte contre la délinquance..... | 23 |
| II.4.5. | Suppression systématique du versement des allocations familiales..... | 25 |
| II.4.6. | Mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales..... | 27 |
| II.4.7. | Mieux remplir ses obligations..... | 29 |
| | Synthèse partie II.4..... | 32 |
| II.5. | Le projet d'allocation libre choix..... | 34 |
| | Synthèse partie II.5..... | 34 |

I. Méthode de redressement

Puisque le profil des répondants ne correspondait pas exactement à celui de la population générale de la Bourgogne, un travail de redressement a été effectué. Il consiste à reprendre le profil de la population de la région à partir des données du recensement de 1999 de l'INSEE et à redessiner l'échantillon en fonction des caractéristiques de la population bourguignonne. La pondération a été réalisée sur 2 sous-populations distinctes : ménages avec enfant(s) et ménages sans enfants. Ces 2 sous-populations seront traitées séparément car beaucoup de réponses sont différentes selon que les personnes ont des enfants ou non. Dans un cas l'on se base plus sur du déclaratif, dans l'autre il s'agit plus souvent de faits.

Ménages avec ou sans enfant

| | Théorique Recensement 1999 | | Echantillon | |
|---------------------------|-------------------------------|------------|-------------|------------|
| | | % | | % |
| Ménage sans enfant | 444 247 | 70 | 167 | 36 |
| Ménage avec enfant | 190362 | 30 | 303 | 64 |
| Total | 634 609 | 100 | 302 | 100 |

Le redressement de la population ménages sans enfant est appliqué à une seule variable pertinente pour l'analyse : la répartition des ménages par département. Grâce à ce procédé, les résultats ont pu être généralisés à l'ensemble de la population bourguignonne, considérée selon cette variable sus-mentionnée.

Redressement sur la population « ménages sans enfant »

Ménages sans enfant selon les départements

| | Théorique | | Echantillon | | Variable redressée | |
|-----------------------|----------------|------------|-------------|------------|--------------------|------------|
| | | % | | % | | % |
| Côte d'Or | 137 141 | 30,87 | 47 | 30 | 49 | 31 |
| Nièvre | 68 844 | 15,50 | 29 | 18 | 24 | 15 |
| Saône et Loire | 149 209 | 33,59 | 46 | 29 | 53 | 34 |
| Yonne | 89 053 | 20,05 | 35 | 22 | 31 | 20 |
| Total | 444 247 | 100 | 157 | 100 | 157 | 100 |

Résultats sur la sous-population ménages sans enfant après redressement en fonction des départements.

II. Tris croisés redressés avec test de significativité sur la sous-population : Ménages sans enfant

Ne sont présentés ci-dessous que les tris croisés après redressement qui se sont révélés significatifs

II.1 Consommation télévisuelle et numérique des jeunes

II.1.1. Signalétique jeunesse

| Quelle est votre opinion sur les points suivants ? | Vous y êtes favorable | | Elle vous semble adaptée | | Vous en tenez compte | |
|---|-----------------------|-----|--------------------------|----|----------------------|----|
| | Non % | NR | Non % | NR | Non % | NR |
| Concernant la signalétique jeunesse à la télévision (carré rouge, triangle orange... ou alors l'âge minimal indiqué dans un cercle en bas de l'écran) | 1% | 137 | 19% | 98 | 12% | 83 |
| Concernant la signalétique jeunesse des sites internet (mise en garde) | 1% | 93 | 42% | 55 | 11% | 45 |
| Concernant la signalétique jeunesse des cassettes vidéos, DVD etc. | 0% | 103 | 31% | 60 | 14% | 53 |

NR : Nombre répondants

D'après le tableau ci-dessus, la quasi-totalité des ménages sans enfant sont favorables à la signalétique jeunesse à la télévision, sur internet et les cassettes vidéo.

Par contre, 42% des ménages interrogés estiment que la signalétique des sites internet n'est pas adaptée (beaucoup de ménages sont non concernés par cette question car ils ne possèdent pas internet). C'est également le cas de 31% des ménages pour la signalétique des cassettes vidéo et 19% pour la signalétique de la télévision.

Enfin, bien que ces ménages n'aient pas d'enfant ils sont au minimum 86% à tenir compte de la signalétique jeunesse quelque soit le média.

II.1.2. Censure des films pornographiques

| Concernant la censure, il est beaucoup question de supprimer les films pornographiques. Quelle est votre opinion ? (144 répondants) | | |
|--|----|-----|
| Je suis partiellement favorable : il faut interdire la diffusion à certaines heures, quelque soit la chaîne | 52 | 36% |
| Je suis favorable, il faut interdire toute diffusion, quelque soit l'heure, quelque soit la chaîne | 42 | 29% |
| Je suis partiellement favorable : il faut interdire la diffusion sur certaines chaînes et à certaines heures | 33 | 23% |
| Je ne suis pas favorable: il n'y a pas de censure à exercer | 9 | 6% |
| Je suis partiellement favorable : il faut interdire la diffusion sur certaines chaînes, quelque soit l'heure | 8 | 5% |

- 39% des hommes sans enfant à charge de plus de 60 ans sont favorables à la suppression totale des films pornographiques contre aucun homme de moins de 50 ans

- (1% de risques de se tromper).
- 41% des personnes sans activité professionnelle sont favorables à cette interdiction contre seulement 13% des personnes actives (1% de risques de se tromper).
48% des hommes ouvriers et 39% des hommes retraités interrogés sont favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques contre aucun homme cadre ou exerçant une profession intermédiaire. A l'inverse, 35% des hommes inactifs estiment qu'il n'y a pas de censure à exercer dans ce domaine contre aucun homme cadre ou exerçant une profession intermédiaire (1% de risques de se tromper). Autrement dit, les hommes de CSP plus élevées sont plutôt partiellement favorables à cette interdiction.
 - 58% des hommes de niveau primaire sont favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques contre seulement 20% des hommes de niveau d'études supérieures et 10% des hommes de niveau lycée (5% de risques de se tromper)
61% des femmes sans diplôme sont favorables à la suppression de toute diffusion de films pornographiques à la télévision contre 10% des femmes de niveau d'études supérieures (10% de risques de se tromper).
 - 56% des femmes de plus de 60 ans sont favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques contre 15% des femmes de moins de 30 ans (10% de risques de se tromper).

Relation entre le fait d'être favorable à la suppression des films pornographiques et différentes solutions pour un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes

| (135 et 122 répondants) | Suppression des films pornographiques | |
|--|---|---|
| | Interdire toute diffusion quelque soit l'heure quelque soit la chaîne | Je ne suis pas favorable: il n'y a pas de censure à exercer |
| Rang 1 : Favoriser le dialogue familial | 24 65% | 3 56% |
| Total | 37 | 33 |
| Rang 1 : Donner aux parents les moyens techniques pour exercer un tri sélectif | 5 15% | 2 36% |
| Total | 34 | 6 |

65% des ménages favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques estiment que pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes il faut en priorité favoriser le dialogue familial contre 56% des ménages qui pensent qu'il n'y a pas de censure à exercer dans ce domaine (5% de risques de se tromper).

A l'inverse, seulement 15% des ménages qui pensent qu'il faut interdire toute diffusion de films pornographiques estiment que pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes il faut en priorité donner aux parents les moyens techniques pour exercer un tri sélectif contre plus du tiers des ménages qui pensent qu'il n'y a pas de censure à exercer dans ce domaine (5% de risques de se tromper).

La majorité des ménages favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques sont favorables au dialogue familial comme moyen d'offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes mais ils sont tout de même moins sensibles au fait de donner aux parents les moyens techniques pour exercer un tri sélectif. Ceci est assez logique puisqu'ils pensent qu'il s'agit en priorité, du rôle de l'Etat.

SYNTHESE

DE LA PARTIE II.1. : CONSOMMATION TELEVISUELLE ET NUMERIQUE DES JEUNES

Signalétique jeunesse :

La quasi-totalité des ménages sans enfant sont favorables à la signalétique jeunesse à la télévision, sur internet et les cassettes vidéo.

En revanche, ils sont moins nombreux à penser qu'elle soit adaptée et en particulier pour les sites internet.

Enfin, bien que ces ménages n'aient pas d'enfant ils sont au minimum 86% à tenir compte de la signalétique jeunesse quelque soit le média.

Censure des films pornographiques :

36% des ménages sans enfant sont favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques, quelque soit l'heure, quelque soit la chaîne.

Les ménages sans enfant les plus favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques sont les ménages :

- les plus âgés,
- dont l'homme est d'une CSP moins favorisée ou est inactif
- de niveau scolaire moins élevé.

Meilleur environnement médiatique et censure des films pornographiques : Les ménages favorables à l'interdiction de toute diffusion de films pornographiques, pensent plus souvent que pour offrir un meilleur environnement médiatique aux publics jeunes, il faut en priorité favoriser le dialogue familial.

Ces ménages sont cependant, moins convaincus, que l'information donnée aux parents pour qu'ils puissent exercer un tri sélectif des programmes et des sites, est la première solution à mettre en place pour un meilleur environnement médiatique. Ceci est assez logique puisqu'ils pensent qu'il s'agit en priorité, du rôle de l'Etat.

II.2. Scolarité et développement de l'enfant

Pourriez-vous donner un avis sur les situations et les propositions suivantes concernant la vie scolaire :

| | | Très appréciable | Appréciable | Peu appréciable | Mauvais | Sans opinion | Total des répondants |
|-------------------------|--|------------------|-------------|-----------------|---------|--------------|----------------------|
| Ecole Maternelle | La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans | 22% | 39% | 12% | 18% | 9% | 97 |
| | Les classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans (système d'accueil combinant garde et activités scolaires) | 47% | 37% | 7% | 3% | 6% | 118 |
| Ecole primaire | La semaine de 4 jours | 22% | 16% | 20% | 30% | 7% | 85 |
| | La semaine de 4 jours 1/2 (journée de repos complète le mercredi) | 26% | 40% | 20% | 6% | 8% | 105 |
| | La semaine de 4 jours 1/2 (journée de repos complète le samedi) | 28% | 33% | 17% | 14% | 8% | 101 |
| | Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire | 30% | 30% | 20% | 12% | 8% | 112 |
| | L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile | 17% | 25% | 27% | 21% | 10% | 115 |
| | Le cartable électronique (ordinateur portable contenant l'ensemble des programmes scolaires) | 8% | 22% | 26% | 19% | 25% | 114 |
| Collège | La semaine de 4 jours | 19% | 23% | 18% | 29% | 11% | 95 |
| | Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire | 26% | 30% | 22% | 12% | 10% | 112 |
| | L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile | 19% | 19% | 28% | 23% | 11% | 117 |
| | Le cartable électronique (ordinateur portable contenant l'ensemble des programmes scolaires) | 14% | 38% | 17% | 13% | 18% | 109 |
| Lycée | Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire | 25% | 22% | 24% | 20% | 9% | 116 |
| | L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile | 20% | 17% | 25% | 27% | 11% | 119 |

II.2.1. Situations et propositions pour l'école maternelle

- **La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans**
 - 71% des hommes sans enfant de niveau d'études supérieures estiment appréciable voire très appréciable la scolarisation précoce des enfants contre 40% des hommes de niveau primaire (5% de risques de se tromper).
 - 82% des ménages défavorables à la mise en place des classes passerelles sont également défavorables à la scolarisation précoce des enfants (1% de risques de se tromper).
- **Les classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans (système d'accueil combinant garde et activités scolaires)**
 - 93% des couples sans enfant estiment appréciable la mise en place des classes passerelles contre 71% des personnes seules (1% de risques de se tromper).
 - 96% des ménages favorables à la mise en place des classes passerelles sont également favorables à la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans (1% de risques de se tromper).

En ce qui concerne la maternelle, les ménages sans enfant qui estiment appréciable une des 2 situations proposées (scolarisation pour les 2-3 ans ou classe passerelle) estiment souvent appréciable l'autre proposition.

II.2.2. Situations et propositions pour l'école primaire

- **La semaine de 4 jours**
 - Toutes les femmes sans enfant de moins de 25 ans sont favorables à la semaine de 4 jours en école primaire contre seulement 35% des femmes sans enfant dès 30 ans (5% de risques de se tromper).
 - 65% des hommes artisans ou commerçant et 64% des hommes ouvriers y sont favorables contre 30% des hommes cadres et 28% des hommes exerçant une profession intermédiaire (10% de risques de se tromper).
De même, 46% des chefs de famille sans enfant actif y sont favorables contre 27% des chefs de famille sans enfant inactif (10% de risques de se tromper).
 - 57% des ménages sans enfant dont les revenus mensuels sont inférieurs à 763 € estiment que la semaine de 4 jours en école primaire est une proposition appréciable contre 32% des ménages sans enfant dont les revenus mensuels sont supérieurs à 3 049 € (10% de risques de se tromper).
 - 68% des ménages favorables à la mise en place de la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le mercredi sont défavorables à la semaine de 4 jours en école primaire. De même, 55% des parents favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi sont défavorables à la semaine de 4 jours en école primaire (1% de risques de se tromper).
 - 77% des parents favorables à la semaine de 4 jours en primaire sont également favorables à la semaine de 4 jours au collège (1% de risques de se tromper).

- **La semaine de 4 jours ½ (journée de repos complète le mercredi)**
- 76% des hommes de plus de 60 ans sont favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le mercredi en primaire contre 49% des hommes de moins de 25 ans (10% de risques de se tromper).
- 73% des ménages sans enfants favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le mercredi en primaire sont défavorables à la semaine de 4 jours (1% de risques de se tromper).
- 84% des ménages sans enfant favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le mercredi en primaire sont défavorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi (1% de risques de se tromper).
- **La semaine de 4 jours ½ (journée de repos complète le samedi)**
- 85% des hommes qui ont entre 50 et 60 ans sont favorables la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi contre 56% des hommes de plus de 60 ans qui sont eux plus favorables à la semaine de 4 jours avec journée de repos complète le mercredi et 26% des hommes de 30 à 40 ans qui eux sont plus favorables à la semaine de 4 jours (5% de risques de se tromper).
- 61% des personnes seules et des couples sont favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi mais 16% des personnes seules n'ont pas d'opinion sur cette situation contre 2% des couples (10% de risques de se tromper).
- 63% des ménages favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi en primaire sont également favorables à la semaine de 4 jours (1% de risques de se tromper).
- 82% des ménages favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi en primaire sont défavorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le mercredi (1% de risques de se tromper).
- **Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire**
- 74% des chefs de familles actifs sont favorables à cette proposition contre seulement la moitié des chefs de familles inactifs (5% de risques de se tromper).
- 74% des femmes de niveau d'études supérieures interrogées apprécieraient que tous les après-midi soient réservés aux activités sportives dans le cadre scolaire en école primaire contre 30% des femmes de niveau collège et CAP (5% de risques de se tromper).
- La quasi-totalité des foyers favorables à la mise en place d'après-midi réservés aux activités sportives et artistiques en primaire sont également favorables à la mise en place de cette pratique collège et au lycée (1% de risques de se tromper).
- **L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile**
- La moitié des ménages de la Nièvre et de la Saône et Loire y sont favorables contre seulement un tiers des ménages de l'Yonne et 29% des ménages de la Côte d'Or (5% de risques de se tromper).

- 62% des hommes de niveau lycée sont favorables à l'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographiques de domicile en primaire contre seulement 31% des hommes de niveau d'études supérieures (5% de risques de se tromper).
- 61% des femmes de niveau lycée y sont favorables contre 29% des femmes de niveau collège (10% de risques de se tromper).
- 97% des ménages favorables à l'affectation obligatoire dans les établissements du secteur géographique de domicile en primaire y sont également favorables au collège et 95% y sont favorables au lycée (1% de risques de se tromper).
- **Le cartable électronique (ordinateur portable comprenant l'ensemble des programmes scolaires)**
- 48% des ménages de la Nièvre estiment cette mesure appréciable contre 35% des ménages de l'Yonne, 27% des ménages de Côte d'Or et 22% des ménages de Saône et Loire. Cependant, beaucoup de ménages sans enfant n'ont pas d'opinion sur cette question, jusqu'à 35% des ménages pour la Nièvre (10% de risques de se tromper).
- 94% des ménages défavorables à la mise en place du cartable électronique en primaire y sont également défavorables au collège (1% de risques de se tromper).

II.2.3. Situations et propositions pour le collège

- **La semaine de 4 jours**
- 59% des couples mariés y sont favorables tandis que 65% des couples non mariés y sont défavorables ainsi que 45% des personnes seules (5% de risques de se tromper).
- 80% des femmes de 30 à 40 ans et 70% des femmes de 40 à 50 ans estiment que la mise en place de la semaine de 4 jours au collège serait appréciable contre 36% des femmes de 25 à 30 ans et 31% des femmes de plus de 60 ans (5% de risques de se tromper).
- 41% des hommes de niveau d'études supérieures ou de niveau collège estiment appréciables la mise en place de la semaine de 4 jours au collège contre un peu plus du tiers des hommes de niveau primaire ou lycée. Par contre les hommes de niveau primaire sont 43% à être sans opinion sur ce sujet contre 12% des hommes de niveau lycée (5% de risques de se tromper).
- 52% des ménages sans enfant dont le revenu mensuel est situé entre 1 068 et 1 525 € (revenu moyen inférieur) sont favorables à la semaine de 4 jours au collège contre 35% des ménages qui perçoivent plus de 3 049 € par mois et 22% des ménages qui perçoivent moins de 763 € par mois (10% de risques de se tromper).
- 83% des ménages favorables à la mise en place de la semaine de 4 jours en primaire y sont également favorables au collège (1% de risques de se tromper).
- **Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire**
- Toutes les femmes non diplômées et 71% des femmes diplômées de 2nd ou 3^{ème} cycle sont favorables à la pratique d'activités sportives et artistiques tous les après-

midi dans le cadre scolaire au collège contre seulement 45% des mères qui possèdent un baccalauréat technologique (10% de risques de se tromper).

- 85% des ménages favorables à cette pratique en primaire y sont également favorables pour le collège et 94% y sont favorables pour le lycée (1% de risques de se tromper).
- **L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique**

91% des ménages favorables à la mise en place de l'affectation obligatoire dans les établissements scolaire du secteur géographique de domicile au collège y sont favorables pour l'école primaire et 93% y sont favorables pour le lycée (1% de risques de se tromper).

- **Le cartable électronique (ordinateur portable contenant l'ensemble des programmes scolaires)**
- 61% des ménages sans enfant dont le chef de famille est actif apprécieraient que le cartable électronique soit mis en place au collège contre 44% seulement des ménages dont le chef de famille est inactif (10% de risques de se tromper).
- 97% des ménages sans enfant favorables à la mise en place du cartable électronique en primaire y sont également favorables au collège (1% de risques de se tromper).

II.2.4. Situations et propositions pour le lycée

- **Tous les après-midi réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire**

69% des ménages qui estiment appréciable que tous les après-midi soient réservés aux activités sportives et artistiques dans le cadre scolaire en école primaire, estiment également appréciable cette proposition pour le lycée. De même, 78% des ménages qui estiment que ce projet est appréciable pour le collège, estiment qu'il serait également appréciable au lycée (1% de risques de se tromper).

- **L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile**

86% des ménages favorables à l'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile en primaire y sont également favorables pour le lycée. De même, 90% des ménages qui y sont favorables pour le collège y sont favorables pour le lycée (1% de risques de se tromper).

Pour ce qui est des propositions qui concernent plusieurs niveaux de scolarisation, peu de différences apparaissent entre ces différents niveaux, ainsi les ménages favorables à une mesure pour un certain niveau scolaire y sont également fréquemment favorables pour un autre niveau. C'est pourquoi les résultats sont présentés ci-dessous globalement et non par niveau scolaire.

En ce qui concerne la semaine de 4 jours, les ménages les plus jeunes, les catégories sociales et professionnelles les moins favorisées et les familles dans lesquelles le niveau d'études des parents est moins élevé sont plus favorables à la mise en place de la semaine de 4 jours en école primaire. Au collège, les ménages qui y sont favorables sont généralement des ménages de situation moins modeste. Il s'agit également plus souvent de couples mariés.

Pour ce qui est de la semaine de 4 jours ½ en primaire, il apparaît que les ménages favorables à la semaine de 4 jours sont plus favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi plutôt que le mercredi. Ces ménages tiennent à ce que l'enfant conserve un week-end de 2 jours complets.

En ce qui concerne la proposition de réserver tous les après-midi à des activités sportives ou artistiques dans le cadre scolaire, on remarque que le pourcentage de ménages favorables à sa mise en place baisse avec l'augmentation du niveau scolaire pour lequel la situation est proposée. Ainsi, 60% des ménages jugent cette proposition appréciable voire très appréciable pour le primaire, 56% pour le collège et 47% pour le lycée. Ces résultats sont inférieurs aux résultats des parents interrogés. Les ménages sans enfant sont donc moins favorables à la mise en place d'activités sportives ou artistiques quotidienne dans le cadre scolaire que les parents et ce quelque soit le niveau de scolarisation auquel la proposition serait appliquée.

La proposition d'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile est une proposition peu appréciée par les ménages. Pour le niveau primaire, les ménages dont le niveau d'étude est intermédiaire y sont plus favorables que les autres tout comme les habitants de la Nièvre et de la Saône et Loire par rapport aux habitants de la Côte d'Or et de l'Yonne.

Enfin, la mise en place du cartable électronique en école primaire et au collège semblent être une proposition qui partagent les ménages au collège mais auxquels ils sont plutôt défavorables en primaire. Les ménages sans enfant y sont moins favorables pour les 2 niveaux de scolarisation que les ménages avec enfant(s).

SYNTHESE

DE LA PARTIE II.2. : SCOLARITE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Situations et propositions pour tous les niveaux de scolarisation :

La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans et les classes passerelles pour les enfants de 2 à 3 ans (système d'accueil combinant garde et activités scolaires) : Les ménages sans enfant qui estiment appréciable une des 2 situations proposées estiment souvent appréciable l'autre proposition.

Pour ce qui est des propositions qui concernent plusieurs niveaux de scolarisation, peu de différences apparaissent entre ces niveaux, ainsi les ménages favorables à une mesure pour un niveau scolaire y sont également favorables pour un autre.

La semaine de 4 jours ou de 4 jours ½ : Les ménages les plus jeunes, les catégories sociales et professionnelles les moins favorisées et les familles dans lesquelles le niveau d'études des parents est moins élevé, sont plus favorables à la mise en place de la semaine de 4 jours en école primaire. Au collège, les ménages qui y sont favorables sont généralement des ménages de situation moins modeste.

Pour ce qui est de la semaine de 4 jours ½ en primaire, il apparaît que les ménages favorables à la semaine de 4 jours sont plus favorables à la semaine de 4 jours ½ avec journée de repos complète le samedi plutôt que le mercredi. Ces ménages tiennent à ce que l'enfant conserve un week-end de 2 jours complets. Cette situation reste la même que pour les ménages avec enfant(s).

Tous les après-midi réservés à des activités sportives ou artistiques dans le cadre scolaire : On remarque que le pourcentage de ménages favorables à sa mise en place baisse avec l'augmentation du niveau scolaire pour lequel la situation est proposée. Les ménages sans enfant sont de plus, moins favorables à la mise en place d'activités sportives ou artistiques quotidienne dans le cadre scolaire que les ménages avec enfant(s)

L'affectation obligatoire dans les établissements scolaires du secteur géographique de domicile est une proposition peu appréciée par les ménages. Pour le niveau primaire, les ménages dont le niveau d'étude est intermédiaire y sont plus favorables que les autres tout comme les habitants de la Nièvre et de la Saône et Loire par rapport aux habitants de la Côte d'Or et de l'Yonne.

Le cartable électronique en école primaire et au collège semblent être une proposition qui partagent les ménages au collège mais auxquels ils sont plutôt défavorables en primaire. Les ménages sans enfant y sont de plus, moins favorables pour les 2 niveaux de scolarisation que les ménages avec enfant(s).

II.3. L'école : des élèves qui sont absents

II.3.1. A l'heure actuelle, l'école concourt à...

A votre avis, à l'heure actuelle, l'école concourt à (classer de 1 à 5, du plus important au moins important) ?

| Rang le plus souvent cité pour chaque réponse possible | Nombre réponses pour ce rang | Nombre répondants | % |
|---|------------------------------|-------------------|-----|
| Rang 1 : Transmettre un savoir | 66 | 140 | 47% |
| Rang 2 : Apprendre à respecter les règles de la société | 39 | 141 | 27% |
| Rang 3 : Être avec les autres et apprendre à vivre avec eux | 41 | 140 | 30% |
| Rang 4 : Epanouir l'enfant/le jeune | 46 | 138 | 33% |
| Rang 5 : Apprendre un métier | 68 | 139 | 49% |

L'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir (1^{er} ou 2^{ème} rang) :

- 91% des femmes de 25 à 30 ans et 80% des femmes de 50 à 60 ans estiment que l'école concourt avant tout à transmettre un savoir contre 38% des femmes de 30 à 40 ans (10% de risques de se tromper).
- 79% des ménages de Côte d'Or et 72% des ménages de la Nièvre pensent que l'école concourt à avant tout à transmettre un savoir contre 57% des ménages de l'Yonne et 51% des ménages de la Saône et Loire (10% de risques de se tromper).
- 76% des couples non mariés estiment que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir contre 67% des couples mariés et surtout contre 49% des personnes seules (5% de risques de se tromper). De même, 73% des personnes seules estiment qu'école concourt avant tout à transmettre un savoir contre seulement la moitié des couples sans enfant (1% de risques de se tromper).
- Tous les hommes dont le dernier diplôme obtenu est un DEUG, un DUT ou un BTS estiment que l'école concourt en premier lieu (1^{er} ou 2^{ème} rang) à transmettre un savoir tandis que seuls 39% des hommes diplômés du BEPC le pensent (10% de risques de se tromper).
- Plus des ¾ des ménages dont les ressources mensuelles s'élèvent au minimum à 1 525 € estiment que l'école concourt prioritairement à transmettre un savoir contre moins de la moitié des ménages dont les ressources mensuelles sont inférieures à cette somme (10% de risques de se tromper).
- Près des ¾ des ménages qui ont cités un à 2 motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école estiment que l'école concourt en priorité à transmettre un savoir contre seulement 34% des ménages qui citent 4 motifs et plus acceptables pour qu'un enfant manque l'école (5% de risques de se tromper).
- Les 2/3 des ménages qui estiment que l'école concourt en dernier lieu (4 ou 5^{ème} rang) à apprendre un métier pensent qu'elle concourt en premier lieu (1^{er} et 2^{ème} rang) à transmettre un savoir (1% de risques de se tromper). De même, près des ¾ des ménages qui estiment que l'école concourt en dernier lieu à épanouir l'enfant pensent qu'elle concourt en premier lieu à transmettre un savoir (1% de risques de se tromper).

L'école concourt en premier lieu à apprendre un métier (1^{er} ou 2^{ème} rang) :

- 32% des ménages sans enfant de la Saône et Loire ainsi que 30% des ménages de l'Yonne estiment que c'est ce à quoi l'école concourt en priorité contre 13% des ménages de Côte d'Or et 8% des ménages de la Nièvre (5% de risques de se tromper).
- 53% des personnes célibataires sans enfant estiment que l'école concourt avant tout à apprendre un métier contre seulement 11% des couples mariés et 20% des couples qui vivent maritalement (10% de risques de se tromper).
- Plus du quart des ménages sans enfant citadins ou vivant en zone multipolarisée estiment que l'école concourt avant tout à apprendre un métier contre 14% des ménages sans enfants mais vivant en milieu rural (10% de risques de se tromper).
- 44% des femmes de niveau d'études primaire estiment que l'école concourt en premier lieu à apprendre un métier contre seulement 12% des femmes de niveau lycée ou d'études supérieures (1% de risques de se tromper).
- 40% des ménages dont les revenus sont inférieurs à 1 068 € (revenu modeste) estiment que l'école concourt en priorité à apprendre un métier contre seulement 5% des ménages dont les ressources mensuelles sont comprises entre 1 525 et 2 287 € (revenu moyen inférieur) (1% de risques de se tromper).
- 35% des ménages qui estiment que l'école concourt en dernier lieu à transmettre un savoir, pensent qu'elle concourt en premier lieu à apprendre un métier (5% de risques de se tromper). De plus, 41% des ménages qui estiment que l'école concourt en dernier lieu à être avec les autres et apprendre à vivre avec eux estiment qu'elle concourt en priorité à apprendre un métier (1% de risques de se tromper).

L'école concourt en premier lieu à épanouir l'enfant/ le jeune (1^{er} ou 2^{ème} rang) :

- Tous les chefs de familles qui estiment que l'école concourt en premier lieu à épanouir l'enfant ont plus de 50 ans (5% de risques de se tromper).
- 72% des ménages qui acceptent qu'un enfant manque l'école par désintérêt pour l'école estiment que l'école concourt avant tout à épanouir le jeune. De plus, 49% des ménages qui citent 4 motifs et plus acceptables pour lesquels un enfant peut manquer l'école estiment que l'école concourt en priorité à épanouir l'enfant. C'est le cas de seulement 14% des ménages qui ne citent que 2 motifs acceptables (5% de risques de se tromper).
- 40% des ménages qui pensent que l'école concourt en dernier lieu à apprendre à respecter les règles de la société estiment qu'elle concourt en premier lieu à épanouir l'enfant (1% de risques de se tromper).

Certaines réponses à la question : « A l'heure actuelle, l'école concourt à ... » s'opposent. Ainsi, les ménages qui pensent que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir, pensent qu'elle concourt en dernier lieu à apprendre un métier et inversement.

De plus, les ménages plus jeunes, les couples, les ménages dans lesquels les hommes sont plus diplômés ainsi que les habitants de la Côte d'Or et de la Saône et Loire et les ménages où l'on cite moins de motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école, estiment plus souvent que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir.

A l'inverse, les ménages dont le niveau d'étude de la femme ainsi que les revenus mensuels sont modestes, les ménages plus âgés, les célibataires et les habitants de la Nièvre et de

l'Yonne, placent plus souvent la réponse : « l'école concourt à apprendre un métier » en premier rang.

Enfin, la réponse : « l'école concourt à épanouir l'enfant/le jeune » est plus souvent placée en premier rang par des ménages dont l'homme est plus âgé, qui accepteraient qu'un enfant manque l'école pour plus de motifs et parce que l'enfant se désintéresse de l'école.

II.3.2. Motifs pour lesquels vous accepteriez qu'un enfant manque l'école

| Quels sont les motifs pour lesquels vous accepteriez q'un enfant/ jeune manque l'école (plusieurs choix possibles) ? (140 répondants) | | |
|--|-----|-----|
| maladie | 140 | 99% |
| violence à l'école | 51 | 36% |
| stress, fatigue, besoin de récupérer | 41 | 29% |
| décalage entre vacances scolaires et possibilité technique de départ ou de retour de voyage et vacances | 21 | 15% |
| aide, soutien à la famille | 18 | 12% |
| petit boulot | 12 | 9% |
| relations conflictuelles avec un enseignant | 7 | 5% |
| relations conflictuelles avec un élève | 6 | 4% |
| désintérêt pour l'école | 4 | 3% |
| petit bobo | 3 | 2% |
| redoublement | 1 | 1% |
| autre | 2 | 1% |

Violence à l'école :

- Tous les hommes de 40 à 50 ans sont favorables à ce qu'un enfant manque l'école si des phénomènes de violence y sont observés contre aucun des hommes de 15 à 25 ans (10% de risques de se tromper).
- Seuls, 25% des hommes retraités et 16% des hommes sans activité professionnelle sont favorables à ce qu'un enfant manque l'école pour ce motif contre 64% des hommes ouvriers ou agriculteurs et 56% des cadres (10% de risques de se tromper).
100% des femmes ouvrières et agricultrices y sont favorables contre 15% des femmes cadres (5% de risques de se tromper).
Enfin, 44% des chefs de famille actifs y sont favorables contre moins du quart des chefs de famille inactifs (5% de risques de se tromper).
- 53% des hommes sans enfant de niveau collège ou CAP acceptent qu'un enfant manque l'école pour cause de violence dans l'établissement scolaire contre seulement 15% des hommes sans enfant de niveau lycée (5% de risques de se tromper).
- 64% des ménages qui citent 3 motifs et plus acceptables pour qu'un enfant manque l'école estiment que la violence à l'école fait partie de ces motifs (1% de risques de se tromper).

Stress, fatigue, besoin de récupérer :

- 45% des ménages qui placent la réponse : « l'école concourt à apprendre à respecter les règles de la société » en dernier rang, ont indiqué que motif de la fatigue était valable pour qu'un enfant manque l'école (5% de risques de se tromper).
- 55% des ménages qui ont cités 3 motifs et plus acceptables pour qu'un enfant manque l'école, ont évoqué le motif du stress, de la fatigue et du besoin de récupérer (1% de risques de se tromper).

Décalages entre les vacances scolaires et la possibilité technique de départ ou de retour de voyage :

63% des ménages qui ont cités plus de 4 motifs valables pour qu'un enfant manque l'école ont cités le motif suivant : « Décalage entre les vacances scolaires et la possibilité technique de départ » contre seulement 2% ménages n'ayant cité qu'un seul motif (1% de risques de se tromper).

Nombre de motifs cités :

La moitié et plus des ménages qui ont cités les motifs suivants :

- Petit bobo,
- Relations conflictuelles avec un élève,
- Désintérêt pour l'école,
- Redoublement,

comme acceptables pour qu'un enfant manque l'école, ont cités 4 motifs acceptables et plus pour qu'un enfant manque l'école (1% de risques de se tromper).

D'après les éléments ci-dessus, il apparaît que le motif d'absence : « violence à l'école » est plus souvent estimé acceptable par les ménages dont le chef de famille est actif et dont le niveau scolaire et la profession sont modestes.

II.3.3. Stratégies de lutte contre l'absentéisme scolaire

| Quelles seraient à votre avis les trois réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme (trois choix possibles) ? (144 répondants) | | |
|--|-----|-----|
| sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école | 108 | 75% |
| responsabiliser l'enfant | 81 | 56% |
| contraindre les parents | 64 | 44% |
| aider l'enfant (ex: soutien pédagogique) | 42 | 29% |
| sensibiliser (et former) les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école | 53 | 37% |
| informer les parents sur l'obligation scolaire | 50 | 35% |
| responsabiliser le personnel d'encadrement des établissements | 18 | 13% |
| l'absentéisme n'est pas un problème en soi et l'on ne doit pas mener d'actions pour lutter contre ce phénomène | 2 | 1% |
| aucune action n'est efficace pour remédier à l'absentéisme | 0 | 0% |

Sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école :

- 81% des couples pensent que la réponse : « sensibiliser les parents à renouer le dialogue » fait parti des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre la délinquance contre 67% des personnes seules (10% de risques de se tromper).
- 100% des femmes agricultrices ou artisans et 92% des femmes de profession intermédiaire pensent qu'un des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre la délinquance consiste à sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école contre 43% des femmes employées (5% de risques de se tromper).

Responsabiliser l'enfant :

76% des couples non mariés et 53% des couples mariés estiment que dans la lutte contre la délinquance une des 3 réponses les plus efficaces consiste à responsabiliser l'enfant absentéiste contre 43% des célibataires (1% de risques de se tromper).

Contraindre les parents :

- 79% des femmes de 25 à 30 ans sans enfant estiment qu'une des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme scolaire consiste à contraindre les parents par le paiement d'une amende ou la suppression des allocations familiales contre seulement un quart des femmes de 30 à 40 ans (10% de risques de se tromper).
- Pour 63% des ménages pour qui l'école concourt en dernier lieu à être avec les autres et apprendre à vivre avec eux, estiment qu'une des réponses efficaces dans la lutte contre la délinquance consiste à contraindre les parents, contre 1/3 des ménages pour qui l'école concourt en premier lieu à vivre avec les autres (5% de risques de se tromper).
- 48% des ménages qui estiment qu'un enfant n'a pas à manquer l'école parce qu'il se sent fatigué ou stressé, pensent que dans la lutte contre la délinquance il faut contraindre les parents contre seulement 30% des ménages qui pensent qu'un enfant peut manquer l'école pour ce motif (5% de risques de se tromper).
De plus, 56% des ménages qui ne citent que 2 motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école sont favorables à ce que, dans la lutte contre la délinquance, on contraigne les parents à payer une amende contre 20% des ménages qui citent 4 motifs et plus acceptables (5% de risques de se tromper).

Aider l'enfant :

- 41% des femmes sans enfant ayant rempli le questionnaire estiment qu'aider l'enfant fait parti des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme scolaire contre 18% des couples et 17% des hommes (1% de risques de se tromper).
- 44% des ménages qui estiment qu'un enfant peut manquer l'école parce qu'il se sent fatigué et à besoin de récupérer, pensent qu'aider l'enfant fait parti des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme scolaire contre 22% des ménages qui estiment que ce motif n'est pas acceptable (1% de risques de se tromper).

Sensibiliser (et former) les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école :

- 46% des ménages qui estiment qu'un enfant peut manquer l'école parce qu'il se sent fatigué, pensent qu'une des 3 réponses les plus efficaces pour lutter contre l'absentéisme scolaire consiste à sensibiliser les enseignants à renouer le dialogue famille/enfant/école contre 31% des ménages qui estiment que ce motif n'est pas acceptable (10% de risques de se tromper).
- 72% des ménages qui citent 4 motifs et plus acceptables pour qu'un enfant manque l'école estiment qu'une des réponses les plus efficaces dans la lutte contre la délinquance consiste à sensibiliser les enseignants au dialogue (5% de risques de se tromper).

Informers les parents sur l'obligation scolaire :

73% des ménages qui pensent que dans la lutte contre la délinquance il serait efficace de responsabiliser l'enfant, ne pensent pas qu'informer les parents sur l'obligation scolaire est une formule efficace (10% de risques de se tromper). De même, 84% des ménages qui ont répondu qu'il faudrait avant tout aider l'enfant ou qu'il faudrait sensibiliser les enseignants à renouer le dialogue, ne pensent pas qu'informer les parents sur l'obligation scolaire soit efficace dans la lutte contre la délinquance (1% de risques de se tromper).

Responsabiliser le personnel d'encadrement des établissements :

- 38% des hommes sans diplôme pensent que dans la lutte contre la délinquance il serait efficace de responsabiliser le personnel d'encadrement contre aucun des hommes diplômés du 1^{er} cycle (10% de risques de se tromper).
- 67% des hommes de 40 à 50 ans estiment qu'il serait efficace de responsabiliser le personnel d'encadrement pour lutter contre la délinquance contre aucun homme de moins de 40 ans (10% de risques de se tromper).

La réponse « sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école » est plus souvent citée par les ménages qui citent un plus grand nombre de motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école. A l'inverse la réponse « contraindre les parents par le paiement d'une amende ou la suppression des allocations » si leur enfant est absentéiste est une réponse plus fréquemment citée par les ménages qui citent peu de motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école.

De plus, les réponses : « aider l'enfant » et « sensibiliser l'enfant » sont moins souvent citées par les ménages sans enfant que par les ménages avec enfant(s). Ainsi, les autres acteurs et en particulier les parents sont plus souvent cités par les ménages sans enfant comme étant les personnes qui ont le plus de poids dans la lutte contre l'absentéisme, quelque soit la manière dont ils pourraient intervenir.

SYNTHESE

DE LA PARTIE II.3. : L'ECOLE : DES ELEVES QUI SONT ABSENTS...

A l'heure actuelle, l'école concourt à ...

Certaines réponses à la question : « A l'heure actuelle, l'école concourt à ... » s'opposent. Ainsi, les ménages qui pensent que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir, pensent qu'elle concourt en dernier lieu à apprendre un métier et inversement.

De plus, les ménages plus jeunes et les hommes plus diplômés estiment plus souvent que l'école concourt en premier lieu à transmettre un savoir. A l'inverse, les ménages plus âgés et dont le niveau d'étude des femmes ainsi que les revenus sont plus modestes, placent plus souvent la réponse : « l'école concourt à apprendre un métier » en premier rang.

Enfin, la réponse : « l'école concourt à épanouir l'enfant/le jeune » est plus souvent placée en premier rang par des ménages dont l'homme est plus âgé, qui accepteraient qu'un enfant manque l'école pour plus de motifs et parce que l'enfant se désintéresse de l'école.

Motifs pour lesquels vous accepteriez qu'un enfant manque l'école

Le motif d'absence : « violence à l'école » est plus souvent estimé acceptable par les ménages dont le chef de famille est actif et dont le niveau scolaire et la profession sont modestes. Les ménages qui ont estimés que les motifs suivants :

- petit bobo,
- relations conflictuelles avec un élève,
- désintérêt pour l'école
- et redoublement

étaient acceptables pour qu'un enfant manque l'école, ont cités 4 motifs acceptables et plus.

Stratégies de lutte contre l'absentéisme scolaire

La réponse « sensibiliser les parents à renouer le dialogue famille/enfant/école » est plus souvent citée par les ménages qui citent un plus grand nombre de motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école.

A l'inverse, la réponse « contraindre les parents par le paiement d'une amende ou la suppression des allocations » si leur enfant est absentéiste est une réponse plus fréquemment citée par les ménages qui citent peu de motifs acceptables pour qu'un enfant manque l'école.

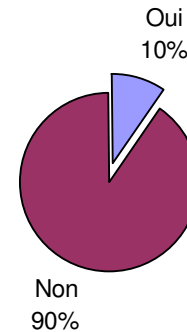
Les réponses : « aider l'enfant » et « sensibiliser l'enfant » sont moins souvent citées par les ménages sans enfant que par les ménages avec enfant(s). Ainsi, les autres acteurs et en particulier les parents sont plus souvent cités par les ménages sans enfant comme étant les personnes qui ont le plus de poids dans la lutte contre la délinquance, quelque soit la manière dont ils pourraient intervenir.

II.4. La délinquance des mineurs

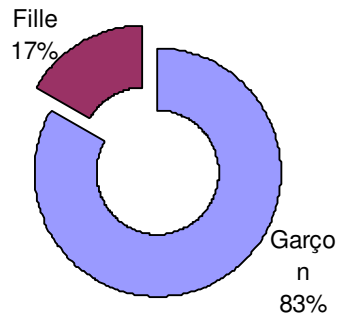
II.4.1. Connaissance d'un enfant délinquant

Repérage de stratégie familiale face à des actes jugés « délinquants » par les familles elles-mêmes.

Y a-t-il dans votre entourage familial un ou plusieurs jeunes qui ont eu lors des 5 dernières années?
(146 répondants dont 14 oui)



Si oui, s'agit-il d'un garçon ou d'une fille ? (13 répondants) :



Si oui, quel était son âge au moment des faits :

| | |
|--------------|-------------------|
| Médiane : 15 | Moyenne : 14,70 |
| 25% : 14 | Ecart type : 1,71 |
| 75% : 16 | |

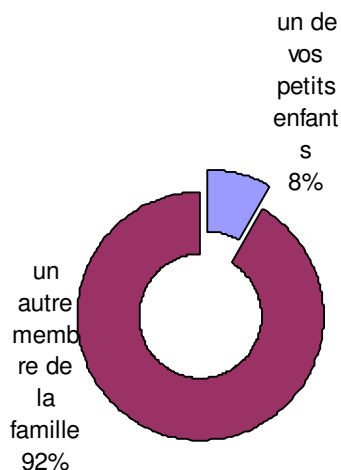
II.4.2. Quel acte « délinquant » ?

| Quel acte "délinquant" l'enfant/le jeune a-t-il commis ? (13 répondants) | | |
|--|---|-----|
| vol | 6 | 55% |
| vandalisme, dégradation de matériel... | 3 | 26% |
| violence physique : frapper une personne | 2 | 18% |
| consommation de drogue | 1 | 9% |
| violence verbale : insulte | 1 | 9% |
| dépôt de plainte mensongère | 1 | 9% |

Le premier acte qualifié de délinquant cité par les ménages qui connaissent un mineur délinquant dans leur entourage familial est le vol avec plus de la moitié des cas cités, puis viennent le vandalisme et la violence physique.

II.4.3. Dispositions pour éviter de nouveaux écarts

L'enfant/jeune ayant commis l'acte est (13 répondants) :



- **Un de vos petits-enfants**
- **Un autre membre de la famille**

Les parents ont-ils pris certaines dispositions pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement de leur enfant ?

Oui : 10 personnes sur 13 répondants

- Punition, sanction, « privé de sortie » : 6
- Dialogue responsabilisant : 3
- Réparation, remboursement des dégâts : 2
- Enfant plus surveillé : 1
- Tutelle judiciaire : 1

Vous même de votre côté avez vous pris des dispositions pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement du jeune ?

Oui : 10 personnes sur 13 répondants

- Dialogue responsabilisant : 2
- Punition, sanction : 1
- Eviter au jeune les tentations : 1
- Prévenir une assistante sociale : 1

D'après les éléments ci-dessus, la moitié des ménages qui connaissent un enfant délinquant estiment que les parents sont intervenus pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement de leur enfant en punissant cet enfant.

10 des 13 répondants qui connaissent un enfant délinquant dans leur entourage familial estiment être eux-mêmes intervenus pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement du jeune. 2 d'entre eux expliquent qu'ils ont eu une discussion avec le jeune afin de le responsabiliser.

II.4.4. Stratégies de lutte contre la délinquance

Voici une liste d'affirmations concernant les parents d'enfants mineurs ayant commis des actes de délinquance. Pour chacune pouvez-vous nous dire si vous êtes d'accord ou pas ?

| % | Tout à fait d'accord | Plutôt d'accord | Plutôt pas d'accord | Pas du tout d'accord | Nombre répondants |
|--|----------------------|-----------------|---------------------|----------------------|-------------------|
| Sanctionner les parents (décision judiciaire ou administrative) est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations | 44% | 36% | 14% | 6% | 126 |
| Quel que soit l'âge de l'enfant, les parents doivent être sanctionnés | 20% | 33% | 32% | 15% | 128 |
| Quelle que soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant, les parents doivent être sanctionnés | 21% | 33% | 37% | 9% | 123 |
| Pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs, il faut maintenir leurs droits aux prestations familiales | 20% | 29% | 34% | 17% | 121 |
| Plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider | 31% | 42% | 17% | 10% | 121 |
| Le paiement systématique par les parents d'une amende en cas d'infraction commise par leurs enfants serait une bonne mesure | 28% | 31% | 29% | 12% | 128 |
| La responsabilité des parents pour les actes commis par leurs enfants dépend de l'âge des enfants | 32% | 33% | 21% | 14% | 126 |
| Les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées aux parents | 40% | 42% | 16% | 2% | 117 |

Sanctionner les parents :

- 58% des hommes sans enfant ayant répondu à ce questionnaire sont tout à fait d'accord avec le fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant pour leur faire prendre conscience de leurs obligations, contre seulement 30% des femmes sans enfant (10% de risques de se tromper).
- 55% des femmes de plus de 60 ans sont tout à fait d'accord avec cette proposition contre aucune femme de 15 à 25 ans et de 30 à 40 ans (1% de risques de se tromper).
De même, 59% des hommes de plus de 60 ans y sont favorables contre aucun homme de 15 à 25 ans (5% de risques de se tromper).
- 60% des hommes retraités sont tout à fait d'accord avec le fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant afin de leur faire prendre conscience de leurs

obligations contre seulement 21% des hommes qui exercent une profession intermédiaire (10% de risques de se tromper).

De plus, 60% des chefs de famille inactifs y sont tout à fait favorables contre seulement 29% des chefs de familles actifs (1% de risques de se tromper).

- 73% des femmes de niveau primaire sont tout à fait favorables au fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant afin de leur faire prendre conscience de leurs obligations contre 23% des femmes de niveau d'études supérieures (5% de risques de se tromper). De même, 84% des femmes sans diplôme y sont tout à fait favorables contre seulement 13% des femmes qui possèdent un diplôme universitaire de 2nd ou 3^{ème} cycle (5% de risques de se tromper).
- Il existe une relation inverse forte entre le fait de penser que :
 - o « pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs, il faut maintenir leurs droits aux prestations familiales »,
 - o « plutôt que de sanctionner les parents il vaut mieux les aider »et le fait de penser que « sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations ».
- A l'inverse, il existe une relation positive forte entre le fait de penser que « les parents d'enfant délinquant doivent être sanctionnés quelque soit l'âge de l'enfant » et « quelque soit la gravité de l'infraction commise » et le fait de penser que « sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations » (1% de risques de se tromper).
- 90% des ménages favorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé sont favorables au fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant contre 51% des parents qui ne souhaitent pas la suppression systématique du versement des allocations familiales (1% de risques de se tromper).
- En ce qui concerne l'absentéisme scolaire, 86% des ménages qui ne pensent pas que dans la lutte contre l'absentéisme, il serait efficace d'aider l'enfant, estiment que les parents d'enfant délinquant doivent être sanctionnés contre 61% des ménages qui pensent qu'aider l'enfant est une méthode efficace pour lutter contre l'absentéisme scolaire (1% de risques de se tromper). Pour ces ménages, contraindre les parents est une méthode plus efficace pour lutter contre l'absentéisme scolaire (1% de risques de se tromper).

Plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider :

- 37% des femmes de niveau lycée ou d'études supérieures sont tout à fait d'accord avec le fait d'aider les parents d'enfant délinquant plutôt que de les sanctionner contre 23% des femmes de niveau collège ou CAP (5% de risques de se tromper).
A l'inverse, 72% des hommes sans diplôme y sont favorables contre aucun homme dont le dernier diplôme est le baccalauréat technologique (5% de risques de se tromper).
- 48% des ménages de la Nièvre et de la Saône et Loire interrogés y sont tout à fait favorables contre 31% des ménages de l'Yonne et 14% des ménages de la Côte d'Or (5% de risques de se tromper).
- Il existe une relation inverse forte entre le fait de penser que « sanctionner les parents est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations » et le fait de penser que « plutôt que de les sanctionner, il vaut mieux les aider ».
A l'inverse, il existe une relation positive forte entre le fait de penser que « pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs, il faut maintenir leurs droits aux

prestations familiales » et le fait de penser que « plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider » (1% de risques de se tromper).

- 93% des ménages défavorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un enfant est placé dans un centre éducatif fermé, sont favorables au fait d'aider les parents d'enfant délinquant plutôt que de les sanctionner contre 65% des parents favorables à la suppression systématique de ces allocations (5% de risques de se tromper).
- En ce qui concerne l'absentéisme scolaire, 83% des ménages qui pensent que dans la lutte contre l'absentéisme, il serait efficace d'aider l'enfant, estiment que les parents d'enfant délinquant doivent être aidés plutôt que sanctionnés contre 69% des ménages qui ne pensent pas qu'aider l'enfant est une méthode efficace pour lutter contre l'absentéisme scolaire. Pour ces ménages, contraindre les parents est une méthode peu efficace pour lutter contre l'absentéisme scolaire (1% de risques de se tromper).

Dans la lutte contre la délinquance, 2 stratégies s'opposent. Soit on pense que sanctionner les parents d'enfant délinquant (décision judiciaire ou administrative) est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations, soit on pense que plutôt que de les sanctionner il vaut mieux les aider.

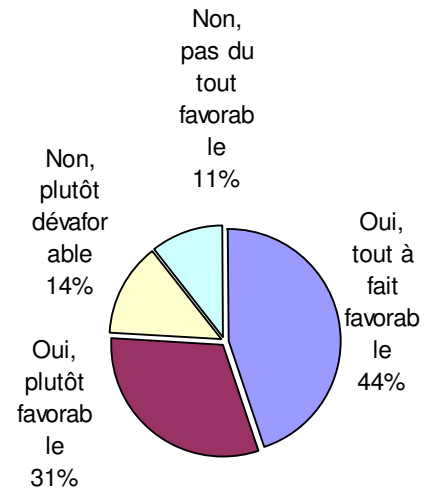
Les ménages qui pensent qu'il vaut mieux sanctionner les parents, sont plus souvent des hommes que des femmes, des ménages plus âgés, des femmes de niveau primaire. Ces ménages souhaitent également plus souvent que quelque soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant et quelque soit son âge, les parents soient sanctionnés. Dans la lutte contre la délinquance, ces ménages sont également plus souvent d'accord avec le fait de supprimer les allocations familiales aux parents dont l'enfant est placé dans un centre éducatif fermé.

A l'inverse, les ménages qui pensent qu'il vaut mieux aider les parents plutôt que de les sanctionner sont plus fréquemment des femmes de niveau d'études supérieures, des parents de la Nièvre ou de la Saône et Loire. Ces ménages souhaitent plus souvent le maintien des prestations familiales pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs. Ces ménages sont de plus, moins souvent favorables à la suppression des allocations familiales dans le cas où un enfant est placé dans un centre éducatif fermé.

II.4.5. Suppression du versement des allocations familiales

Dans le débat politique actuel, il est question de supprimer systématiquement (le juge n'aurait plus un avis d'appréciation) le versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé.

Etes-vous favorable à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé ?
(132 répondants)



- Toutes les femmes âgées de 25 à 30 ans et 86% des femmes de 50 à 60 ans sont favorables à cette mesure contre la moitié des femmes de 30 à 50 ans (10% de risques de se tromper).
- 82% des couples sans enfant y sont favorables contre 67% des personnes seules (10% de risques de se tromper).
- 86% des hommes de niveau primaire sont favorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé contre 68% des hommes de niveau d'études supérieures (5% de risques de se tromper).
- La quasi-totalité des ménages qui pensent que sanctionner les parents d'enfant délinquant est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations, de même que la quasi-totalité des ménages qui pensent que le paiement systématique par les parents d'une amende en cas d'infraction commise par leurs enfants serait une bonne mesure, sont favorables au fait de supprimer systématiquement le versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé (1% de risques de se tromper).
- 47% des ménages favorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif fermé, estiment que pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leurs obligations la suppression du versement des prestations familiales est aussi valable que la mise en place d'une mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales.
78% des ménages défavorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales, estiment que pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leurs obligations la mise en place d'une mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales est la mesure la plus valable (1% de risques de se tromper).
- En ce qui concerne, la relation entre lutte contre l'absentéisme et lutte contre la délinquance, il apparaît que 93% des ménages qui pensent que contraindre les parents d'enfants délinquants est une méthode efficace pour lutter contre l'absentéisme, sont favorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dans cas du placement d'une enfant délinquant dans un centre éducatif fermé (1% de risques de se tromper).

Il apparaît globalement, que 75% des ménages interrogés sont favorables à la suppression des allocations familiales dès lors que le jeune est placé dans un centre éducatif fermé.

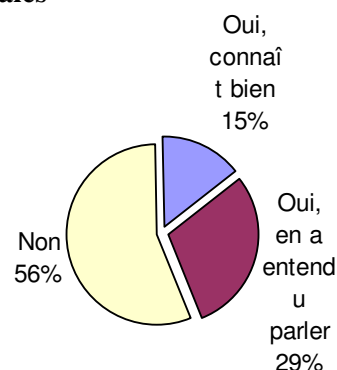
Les ménages qui y sont le plus favorables, sont les femmes les plus jeunes et les plus âgées, les couples sans enfant par rapport aux personnes seules, les hommes de niveau scolaire modeste. Ces ménages sont également plus favorables à ce que les parents d'enfant délinquant soient sanctionnés.

47% de ces ménages pensent que la mise en place d'une mesure TPSF est aussi valable que la suppression des allocations familiales dans la lutte contre la délinquance.

Des mesures éducatives peuvent être ordonnées par le juge pour défendre l'intérêt de l'enfant et apporter un soutien à la famille. Parmi elles, la TPSF (Tutelle aux Prestations Sociales Familiales) consiste à nommer un tuteur qui, tout en menant un accompagnement éducatif auprès des parents, veillera à ce que les prestations soient affectées aux besoins exclusifs de l'enfant (en particulier alimentation, chauffage et logement).

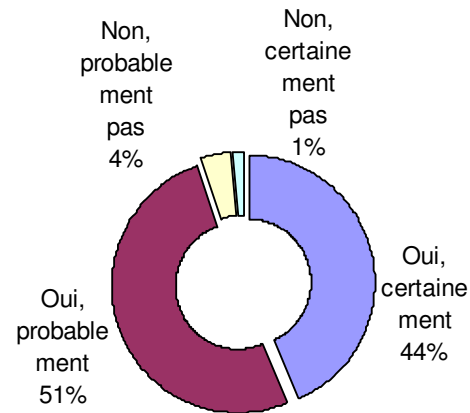
II.4.6. Mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales

Connaissiez-vous l'existence de cette mesure ?
(140 répondants)



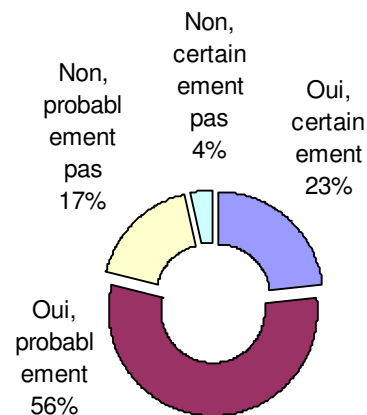
- 60% des femmes de plus de 60 ans connaissent l'existence de la mesure TPSF contre moins de 30% des femmes de moins de 60 ans (5% de risques de se tromper).
- 56% des ménages sans enfant de milieu rural connaissent l'existence de la mesure TPSF contre 38% des ménages sans enfant citadins et aucun ménages sans enfant de zone multi-polarisée (10% de risques de se tromper).
- 63% des femmes retraitées connaissent l'existence de ce projet contre 26% des femmes employées et 27% des femmes cadres (1% de risques de se tromper).
55% des ménages dont le chef de famille est inactif connaissent l'existence de ce projet contre 30% des ménages dont le chef de famille est actif (1% de risques de se tromper).
- Au moment de la diffusion du questionnaire, tous les ménages qui connaissent le projet de mise en place de la mesure TPSF connaissent également le projet d'allocation libre choix (1% de risques de se tromper).

Pensez-vous que ce type de mesure peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leurs enfants ?
(135 répondants)



- Tous les ménages qui estiment que plutôt que de sanctionner les parents il vaut mieux les aider, pensent qu'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leur enfant contre 79% des ménages qui ne sont pas du tout d'accord avec le fait d'aider les parents d'enfants délinquants (1% de risques de se tromper).
- La quasi-totalité des ménages qui pensent que la mesure TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance des mineurs, estiment qu'elle peut également permettre aux parents de prendre conscience de leur obligations envers leurs enfants. Cependant, 79% des ménages qui ne pensent pas que la mesure TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance des mineurs, estiment qu'elle peut tout de même permettre aux parents de prendre conscience de leur obligations envers leurs enfants (1% de risques de se tromper).
- Tous les ménages qui estiment que pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leur obligations, il serait préférable de mettre en place une mesure TPSF, estiment que la mise en place de ce type de mesure peut permettre aux parents de mieux prendre conscience de leurs obligations (1% de risques de se tromper).

Pensez-vous que ce type de mesure peut permettre de lutter contre la délinquance des mineurs ?
(138 répondants)



- Tous les hommes artisans, de profession intermédiaire ou ouvriers estiment que la mise en place de mesures TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance contre 48% des hommes sans activité professionnelle et 52% des hommes cadres (5% de risques de se tromper).

- 97% des ménages qui pensent que les mesures de soutien et d'accompagnement à la parentalité devraient être imposées aux parents, pensent que la mesure TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance contre 62% des ménages qui ne sont pas du tout d'accord avec le fait d'imposer des mesures de soutien aux parents (1% de risques de se tromper).
- 83% des ménages qui pensent qu'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations, estiment qu'elle peut également permettre de lutter contre la délinquance contre 17% seulement des ménages qui ne pensent pas qu'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations (1% de risques de se tromper).
- 88% des ménages qui estiment que la mise en place d'une mesure TPSF est la mesure préférable à mettre en place pour permettre aux parents de mieux prendre conscience leurs obligations, estiment que cette mesure peut permettre de lutter contre la délinquance (1% de risques de se tromper).

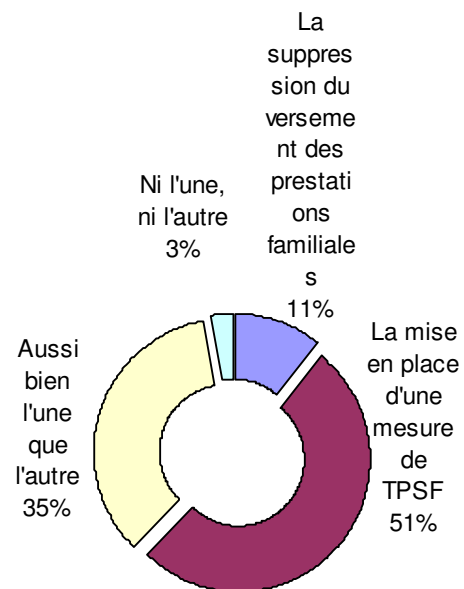
Globalement, plus du tiers des ménages sans enfant interrogés connaissaient le projet de mesure de Tutelles aux Prestations Sociales et Familiales avant la diffusion du questionnaire. Il s'agit plus souvent de femmes, de ménages retraités et de ménages connaissant également le projet d'allocation libre choix.

Toujours d'une manière générale, la quasi-totalité des ménages sans enfant interrogés pensent que cette mesure peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et 79% pensent que cette mesure peut permettre de lutter contre la délinquance. Plus précisément, les ménages qui le pensent le plus fréquemment, sont plutôt des ménages qui pensent que dans la lutte contre la délinquance les systèmes d'aide aux parents sont plus appréciables et efficaces que les systèmes de sanction.

Il existe une relation positive forte entre le fait de penser que la mise en place d'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et qu'elle peut permettre de lutter contre la délinquance.

II.4.7. Mieux remplir ses obligations

Pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leur obligation qu'est ce qui vous semble préférable ?
(140 répondants)



- 21% des hommes de plus de 50 ans estiment que pour inciter les parents d'enfants délinquants, à mieux remplir leurs obligations il serait préférable de supprimer les allocations familiales contre aucun hommes de moins de 50 ans.
Par contre, tous les hommes de 40 à 50 ans et 76% des hommes de 30 à 40 ans estiment préférable de mettre en place une mesure TPSF.
Enfin, tous les hommes de 15 à 25 ans estiment que les 2 mesures peuvent être mise en place avec la même efficacité (5% de risques de se tromper).
- 26% des ménages tout à fait d'accord avec le fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant pour le faire prendre conscience de leurs obligations, pensent qu'il serait préférable de supprimer le versement des allocations familiales pour aider les parents à mieux remplir leurs obligations, la moitié estiment que cette mesure comme la mesure TPSF sont aussi valables l'une que l'autre.
Tandis que 79% des ménages pas du tout d'accord avec le fait de sanctionner les parents d'enfant délinquant estiment qu'il serait préférable de mettre en place une mesure TPSF pour aider les parents à mieux remplir leurs obligations (1% de risques de se tromper).
- 47% des ménages favorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors qu'un mineur est placé dans un centre éducatif estiment qu'il serait préférable de mettre en place les 2 mesures pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations.
- 78% des ménages défavorables à la suppression systématique du versement des allocations familiales estiment qu'il serait préférable de mettre en place une mesure TPSF pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations (1% de risques de se tromper).
- 55% des ménages qui pensent qu'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leurs enfants, pensent qu'il serait préférable de mettre en place une mesure TPSF pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations. 54% des ménages qui ne pensent pas qu'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre davantage conscience de leurs obligations envers leurs enfants, pensent que les 2 mesures peuvent être efficaces pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations (1% de risques de se tromper).
- De plus, 58% des ménages qui pensent qu'une mesure TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance, pensent qu'il serait préférable de mettre en place une mesure TPSF pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations. 49% des ménages qui ne pensent pas qu'une mesure TPSF peut permettre de lutter contre la délinquance, pensent que les 2 mesures peuvent être efficaces pour permettre aux parents de mieux remplir leur obligations (1% de risques de se tromper).
- En ce qui concerne la relation entre lutte contre l'absentéisme et lutte contre la délinquance, 21% des ménages favorables au fait de contraindre les parents d'enfant absentéiste, sont favorables au fait de supprimer les allocations familiales aux parents d'enfant délinquant et 51% pensent que cette mesure et la mesure TPSF sont aussi efficaces l'une que l'autre.
A l'inverse, 71% des ménages défavorables au fait de contraindre les parents d'enfant absentéiste, sont favorables à la mise en place d'une mesure TPSF pour permettre aux parents d'enfant délinquant de mieux prendre conscience de leurs obligations (1% de risques de se tromper).

Les ménages qui pensent préférable, pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance à mieux remplir leurs obligations, de leur supprimer le versement des prestations familiales sont plutôt des hommes plutôt âgés et des ménages qui pensent que dans la lutte contre la délinquance la sanction des parents est une mesure efficace.

A l'inverse, les ménages qui pensent préférable, pour inciter les parents d'enfants ayant commis des actes de délinquance à mieux remplir leurs obligations, de mettre en place une mesure de TPSF sont plutôt des ménages dont l'homme a entre 30 et 50 ans et qui pensent que dans la lutte contre la délinquance l'aide aux parents est plus efficace.

Enfin, les ménages qui pensent que les 2 mesures peuvent être appliquées avec efficacité sont plutôt des hommes jeunes.

SYNTHESE

DE LA PARTIE II.4 : LA DELINQUANCE DES MINEURS

Connaissance d'un enfant délinquant :

10% des ménages sans enfant connaissent un enfant délinquant dans leur entourage familial. Seulement 17% de ces enfants sont des filles.

Quel acte « délinquant » ? :

Le premier acte qualifié de délinquant cité par les ménages qui connaissent un mineur délinquant dans leur entourage familial est le vol avec plus de la moitié des cas cités, puis viennent le vandalisme et la violence physique.

Dispositions pour éviter de nouveaux écarts :

La moitié des ménages qui connaissent un enfant délinquant, estiment que les parents sont intervenus pour éviter d'autres écarts dans le comportement de leur enfant, en le punissant. Plus des $\frac{3}{4}$ des répondants qui connaissent un enfant délinquant, estiment être intervenus pour éviter de nouveaux écarts dans le comportement du jeune. Assez peu d'entre eux, ont pour cela, discuté avec le jeune dans le but de le responsabiliser.

Stratégies de lutte contre la délinquance :

Sanctionner les parents d'enfant délinquant (décision judiciaire ou administrative) est un bon moyen de leur faire prendre conscience de leurs obligations : Les parents qui pensent qu'il vaut mieux sanctionner les parents, sont plus souvent :

- des hommes,
- des ménages plus âgés
- et des femmes de niveau scolaire faible.

Ces ménages souhaitent également plus souvent que quelque soit la gravité de l'infraction commise par l'enfant et quelque soit son âge, les parents soient sanctionnés.

Dans la lutte contre la délinquance, ces ménages sont plus souvent d'accord avec le fait de supprimer les allocations aux parents dont l'enfant est placé dans un centre éducatif fermé.

Plutôt que de sanctionner les parents, il vaut mieux les aider : Les ménages qui pensent qu'il vaut mieux aider les parents plutôt que de les sanctionner, sont plus fréquemment :

- des femmes de niveau d'études supérieures
- et des parents de la Nièvre ou de la Saône et Loire.

Ils souhaitent également plus souvent le maintien des prestations familiales pour inciter les parents à mieux assumer leurs devoirs.

Ils sont moins souvent favorables à la suppression des allocations familiales dans le cas où un enfant est placé dans un centre éducatif.

Suppression systématique du versement des allocations familiales dès lors que le mineur est placé dans un centre éducatif fermé :

75% des ménages interrogés sont favorables à la suppression des allocations familiales dès

lors que le jeune est placé dans un centre éducatif fermé.

Les ménages qui y sont le plus favorables, sont :

- les femmes les moins âgées et les plus âgées,
- les couples sans enfant par rapport aux personnes seules
- et les hommes de niveau scolaire faible.

Ces ménages sont également plus favorables à ce que les parents d'enfant délinquant soient sanctionnés.

47% de ces ménages pensent la mesure Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales est aussi valable que la suppression des allocations familiales dans la lutte contre la délinquance.

Mesure de Tutelle aux Prestations Sociales et Familiales (TPSF) :

Plus du tiers des ménages sans enfant interrogés connaissaient le projet de mesure de TPSF avant la diffusion du questionnaire. Il s'agit plus souvent de femmes, d'habitants du milieu rural, de ménages retraités et de ménages connaissant également le projet d'allocation libre choix.

La quasi-totalité des ménages sans enfant interrogés pensent que cette mesure peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et 79% pensent que cette mesure peut permettre de lutter contre la délinquance. Les ménages qui le pensent le plus fréquemment, sont plutôt des ménages qui pensent que dans la lutte contre la délinquance les systèmes d'aide aux parents sont plus appréciables que les systèmes de sanction.

Il existe une relation positive forte entre le fait de penser que la mise en place d'une mesure TPSF peut permettre aux parents de prendre conscience de leurs obligations et qu'elle peut permettre de lutter contre la délinquance.

Pour inciter les parents d'enfant ayant commis des actes de délinquance, à mieux remplir leurs obligations qu'est ce qui vous semble préférable :

La suppression du versement des prestations familiales : 11% des ménages sans enfant affirment que la suppression du versement des prestations familiales est la mesure la plus efficace pour permettre aux parents de mieux remplir leurs obligations (contre 9% des parents). Cette réponse a été plus souvent citée par des hommes plus âgés et qui pensent que dans la lutte contre la délinquance, les mesures de sanction envers les parents sont efficaces.

La mise en place une mesure de TPSF : 51% des ménages sans enfant estiment qu'il s'agit de la mesure préférable pour aider les parents à mieux remplir leurs obligations. Cette réponse a été plus souvent citée par des hommes d'âge moyen et qui pensent que dans la lutte contre la délinquance l'aide aux parents est plus efficace.

Aussi bien l'une que l'autre : 35% des ménages estiment que les 2 mesures se valent. Cette réponse a été plus fréquemment citée par des hommes jeunes.

Relation entre absentéisme scolaire et délinquance des mineurs

Les ménages qui pensent que dans la lutte contre l'absentéisme, les parents d'enfant absentéiste devraient être contraints de payer une amende ou se voir supprimer leurs allocations familiales, pensent plus souvent que dans la lutte contre la délinquance les parents d'enfant délinquant devraient être sanctionner.

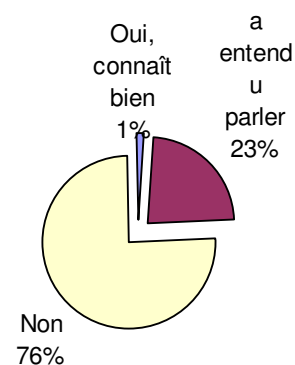
A l'inverse les ménages qui privilégient dans la lutte contre l'absentéisme, l'aide à l'enfant et aux parents sont moins favorables aux mesures de sanction à l'encontre des parents dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

Ainsi, les ménages qui optent pour la sanction des parents dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme choisissent le même type de mesure pour lutter contre la délinquance.

II.5. Le projet d'allocation libre choix

Connaissance du projet d'allocation libre choix

Connaissez-vous l'existence du projet d'allocation libre choix ?
(137 répondants)



Un tiers des ménages dont le chef de famille est inactif connaissent le projet d'allocation libre choix contre seulement 15% des ménages dont le chef de famille est actif (5% de risques de se tromper).

SYNTHESE

DE LA PARTIE II.5. : LE PROJET D'ALLOCATION LIBRE CHOIX

Connaissance du projet d'allocation libre choix :

Moins du quart des ménages sans enfant connaissaient le projet d'allocation libre choix avant la diffusion du questionnaire. Les mieux renseignés sont les ménages dont le chef de famille est inactif.